

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 03162  
Numéro SIREN : 418 166 096  
Nom ou dénomination : OCTO-TECHNOLOGY

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2022 sous le numéro de dépôt 24483



**KPMG SA**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense  
France

# *Octo Technology S.A.S.*

## ***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 août 2021  
Octo Technology S.A.S.  
34, avenue de l'Opéra - 75002 Paris

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG  
International Limited, une société de droit  
anglais ("private company limited by  
guarantee").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE

MAZARS SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense  
784824153 RCS NANTERRE



**KPMG SA**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense  
France

## **Octo Technology S.A.S.**

34, avenue de l'Opéra - 75002 Paris

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2021

À l'Associé unique de la société Octo Technology S.A.S.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Octo Technology S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 11 février 2022

Les commissaires aux comptes,

KPMG S.A.



Guillaume Livet  
Associé

Mazars



Thierry Blanchetier  
Associé

# 1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

**OCTO TECHNOLOGY S.A.S.**

		2021			2020
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		—			
<b>ACTIF IMMOBILISÉ *</b>	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement *	—	—	—	—
	Frais de développement *	—	—	—	—
	Concessions, brevets et droits similaires	1 592 422	1 573 347	19 074	213 792
	Fonds commercial (1)	—	—	—	—
	Autres immobilisations incorporelles	3 000 000	—	3 000 000	3 000 000
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	—	—	—	—
	Terrains	—	—	—	—
	Constructions	—	—	—	—
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	—	—	—	—
	Autres immobilisations corporelles	6 292 087	3 967 613	2 324 474	2 516 240
	Immobilisations en cours	—	—	—	—
	Avances et acomptes	—	—	—	—
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	—	—	—	—
	Autres participations	453 537	453 538	—	928 501
Créances rattachées à des participations	—	—	—	—	
Autres titres immobilisés	226 551	226 551	—	—	
Prêts	—	—	—	—	
Autres immobilisations financières *	929 059	—	929 059	908 914	
<b>TOTAL (II)</b>		12 493 657	6 221 050	6 272 607	7 567 448
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS *				
	Matières premières, approvisionnements	—	—	—	—
	En cours de production de biens	—	—	—	—
	En cours de production de services	—	—	—	—
	Produits intermédiaires et finis	—	—	—	—
	Marchandises	—	—	—	—
	Avances et acomptes versés sur commandes	480	—	480	14 640
	CRÉANCES				
	Clients et comptes rattachés (3)*	30 317 439	—	30 317 439	27 836 625
	Autres créances (3)	25 729 497	1 157 995	24 571 502	13 400 860
Capital souscrit et appelé, non versé	—	—	—	—	
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	—	—	—	—	
Disponibilités	308 112	—	308 112	305 807	
Charges constatées d'avance (3)*	813 142	—	813 142	547 010	
<b>TOTAL (III)</b>		57 168 671	1 157 995	56 010 676	42 104 944
<b>Comptes de Régularisation</b>	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	—			
	Primes de remboursement des obligations (V)	—			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	—			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		69 662 329	7 379 045	62 283 284

\*Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

## 2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

OCTO TECHNOLOGY S.A.S.		2021	2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) *	509 525	509 525
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	13 371 083	13 371 083
	Écarts de réévaluation (2) *	—	—
	Réserve légale (3)	50 952	50 952
	Réserves statutaires ou contractuelles	—	—
	Réserves réglementées (3)* nt réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :	—	—
	Autres réserves      serve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	—	—
	Report à nouveau	4 879	902 160
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>9 315 700</b>	<b>3 484 637</b>
	Subventions d'investissement	—	—
	Provisions réglementées *	—	—
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>23 252 140</b>	<b>18 318 357</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	—	—
	Avances conditionnées	—	—
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	1 165 000	890 000
	Provisions pour charges	—	—
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 165 000</b>	<b>890 000</b>
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	—	—
	Autres emprunts obligataires	—	—
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	—	—
	Emprunts et dettes financières divers (Dont	—	—
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	—	—
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 854 198	6 791 460
	Dettes fiscales et sociales	29 277 935	22 375 771
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	—	—
	Autres dettes	4 057	76
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	1 729 951	1 296 727
<b>TOTAL (IV)</b>		<b>37 866 143</b>	<b>30 464 035</b>
<b>Écarts de conversion passif * (V)</b>		<b>—</b>	<b>—</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		<b>62 283 284</b>	<b>49 672 393</b>
<b>RENVOIS</b>	Écart de réévaluation incorporé au capital		—
	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	—
		Écart de réévaluation libre	—
		Réserve de réévaluation (1976)	—
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		—
	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		37 866 143
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et		—	—

\* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

### 3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2021

OCTO TECHNOLOGY S.A.S.

		2021	2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	(22 221)	22 221		
	Production vendue	biens *	—		
		services *	128 274 084	103 335 229	
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>		<b>128 251 864</b>	<b>103 357 450</b>	
	Production stockée *		—	—	
	Production immobilisée *		—	—	
	Subventions d'exploitation		23 882	32 455	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)		—	78 581	
	Autres produits (1) (11)		5 435	2 206	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>		<b>128 281 182</b>	<b>103 470 693</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			—	—
	Variation de stock (marchandises) *			—	—
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			—	—
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			—	—
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			40 041 577	33 139 820
	Impôts, taxes et versements assimilés *			2 565 864	2 852 330
	Salaires et traitements *			47 199 106	39 514 423
	Charges sociales (10)			23 608 872	19 434 279
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	— dotations aux amortissements *	1 072 818	1 324 810
			— dotations aux provisions *	—	—
			— dotations aux provisions *	—	—
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			—	—
Autres charges (12)			200 918	385 733	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>			<b>114 689 157</b>	<b>96 651 398</b>	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>13 592 025</b>	<b>6 819 295</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)		—		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)		—		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			767 000	—
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			—	—
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			14 980	14 884
	Reprises sur provisions et transferts de charges			—	2 819
	Différences positives de change			5 448	—
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			—	—
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>787 428</b>	<b>17 703</b>	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			286 465	901 383
	Intérêts et charges assimilées (6)			14 899	18 466
	Différences négatives de change			—	—
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			—	—
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>301 364</b>	<b>919 849</b>	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>486 064</b>	<b>(902 146)</b>	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			<b>14 078 089</b>	<b>5 917 149</b>	

\* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

© Imvoké - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

## 4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053  
2021

OCTO TECHNOLOGY S.A.S.		2021	2020
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	—	—
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	950 000	119
	Reprises sur provisions et transferts de charges	—	—
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	<b>950 000</b>	<b>119</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	325	105 064
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	932 115	202
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	—	—
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	<b>932 440</b>	<b>105 266</b>
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		<b>17 559</b>	<b>(105 147)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	2 142 431	983 028
Impôts sur les bénéfices *	(X)	2 637 517	1 344 337
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		<b>130 018 610</b>	<b>103 488 517</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		<b>120 702 910</b>	<b>100 003 880</b>
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		<b>9 315 700</b>	<b>3 484 637</b>
<b>RENVOIS</b>	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	—	—
	Dont { produits de locations immobilières	—	—
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	—	—
	Dont { Crédit-bail mobilier *	1 639	30 520
	{ Crédit-bail immobilier	—	—
	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	—	—
	Dont produits concernant les entreprises liées	11 465	11 383
	Dont intérêts concernant les entreprises liées	—	—
	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	—	—
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	—	—
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	—	—
	Dont transferts de charges	—	801
	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	—	—
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	—	—
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	—	2 040
Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :			

	<p><b>OCTO TECHNOLOGY S.A.S.</b></p>
--	--------------------------------------

arrêtés au 31 août 2021

	<b>OCTO TECHNOLOGY S.A.S.</b>
--	-------------------------------

	arrêtés au 31 août 2021
--	-------------------------

# **ANNEXE**

## **1 Faits marquants de l'exercice**

L'exercice clos le 31 août 2021 a été marqué par les évènements suivants :

### **1.1 Cession de la filiale Octo Maroc**

Les actions de la filiale Octo Maroc ont été cédées, le 12 mai 2021, au prix de 950 000 euros générant ainsi une plus-value de 21 498 euros, comptabilisée en résultat exceptionnel.

### **1.2 Transformation en SAS**

La société OCTO Technology a été transformée en société par actions simplifiée en date du 17 novembre 2020 par son Associé Unique dans un but d'harmoniser la gouvernance de la Société avec celle des autres sociétés du Groupe Accenture. Il n'y a pas de changement dans l'activité de la Société.

### **1.3 Cession du fonds de commerce Appaloosa**

La filiale Appaloosa Technology a cédé le 1er août 2021 son fonds de commerce à la société OB2J pour la somme de 5 000 euros générant ainsi une moins-value de 74 566 euros.

### **1.4 Crise sanitaire**

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact négatif sur le volume d'affaires global de la société. Néanmoins, la situation est contrastée selon les secteurs d'activité, les clients de la société étant eux-mêmes touchés à des degrés divers.

## **2 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels, arrêtés au 31 août 2021, ont été établis et sont présentés conformément aux règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France, notamment le règlement n°2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Accenture Holdings France SAS. Dans ce cadre, la société verse à Accenture Holdings France SAS l'impôt sur les bénéfices dont elle serait redevable si elle était imposée séparément.

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 11 janvier 2011 relative aux comptes individuels, la comptabilisation du crédit d'impôt recherche (CIR) est maintenue en diminution de la charge d'impôt sur les sociétés.

Le montant du CIR comptabilisé au titre de l'année civile 2020 s'élève à 869 milliers d'euros.

## 2.1 Actif immobilisé

Les éléments d'actif immobilisé ont été évalués selon la méthode des coûts historiques. Ainsi, la valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la société.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et se composent de logiciels et licences.

En janvier 2019, les plateformes d'Expertises « Digital Delivery » et « Applied Intelligence » d'Accenture ont été cédées à la société OCTO Technology, l'objectif de cette cession étant d'harmoniser les offres « Digital » au sein du Groupe. Les collaborateurs d'Accenture rattachés aux activités cédées ont été automatiquement transférés au sein d'OCTO Technology et une convention de successeur a été signée en date du 18 décembre 2018 moyennant une contrepartie financière de 3 millions d'euros, comptabilisée en immobilisation incorporelle. Cet actif incorporel fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année à la date de clôture.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, majoré des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire ou selon le mode dégressif lorsque ce dernier reflète mieux la dépréciation économique des immobilisations concernées.

Les dotations aux amortissements sont calculées au prorata temporis sur la base des durées d'utilisation suivantes :

Immobilisations	Durée / mois	Mode
Logiciels	12	Linéaire
Agencements, installations	108	Linéaire
Câblage informatique	36	Dégressif
PC fixes et portables	36	Dégressif
Autres matériels informatiques, serveurs inclus	60	Dégressif
Installations et matériel téléphoniques	60	Dégressif
Mobilier de bureau	108	Linéaire
Autres matériels de bureau	60	Linéaire

Les immobilisations financières correspondent aux titres de participation, dépôts et cautionnements. Les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire, estimée en fonction de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité de la filiale, est inférieure à la valeur comptable.

## **2.2 Reconnaissance du revenu**

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts dépend de la nature de la prestation :

- Pour les prestations en régie, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure du temps consommé.
- Pour les prestations au forfait, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation selon la méthode de l'avancement.

## **2.3 En-cours de production de services**

Les coûts engagés dans la phase initiale des contrats (coûts de transition et/ou de transformation) sont différés lorsqu'ils sont spécifiques aux contrats, qu'ils se rapportent à une activité future et/ou génèrent des avantages économiques futurs, et qu'ils sont recouvrables. Ces coûts sont alors classés en-cours de production de services et sont rapportés au résultat sur la durée du contrat ou au gré des versements effectués par le client lorsqu'un financement spécifique est prévu au contrat.

## **2.4 Disponibilités**

Le solde bancaire apparaissant au bilan correspond à la trésorerie non encore placée sur le compte de cash pooling. Ce compte de cash pooling est inclus dans le poste « Autres créances » ou « Autres dettes » du bilan selon la position à la clôture de l'exercice.

Concernant les valeurs mobilières de placement, la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

## **2.5 Créances et dettes**

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont valorisées sur la base du dernier cours de change en date du 31 août 2021.

## **2.6 Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges ont été évaluées selon les méthodes suivantes :

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation d'Octo Technology S.A.S. à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel, ou découler des pratiques de la société.

Le montant provisionné correspond à la sortie de ressources qu'Octo Technology S.A.S. estime probable pour remplir son obligation.

## 2.7 Plan d'attribution d'actions gratuites

Certains salariés de la société bénéficient de promesses sans garantie de se voir remettre à une date ultérieure des actions de la société mère, Accenture plc, dénommés « Restricted Share Units » (RSU), dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites du groupe datant de 2010.

Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

- Les droits sont acquis linéairement ou *in fine* sur des périodes variant généralement entre 1 et 10 ans, sous condition de présence ;
- Chaque RSU donne droit à la livraison, à la date prévue sur l'accord d'attribution individuel, d'une action de catégorie A de la société Accenture plc ;
- Les RSU sont réputées qualifiées ou non qualifiées. Les RSU peuvent donner lieu à la livraison d'actions nouvelles d'Accenture plc ou être livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc ;
- Les RSU qualifiées suivent un régime fiscal différent pour les bénéficiaires de celui applicable aux RSU non qualifiées ; les actions livrées au titre de RSU qualifiées antérieures à octobre 2012 devaient être livrées au moins deux ans après la date d'octroi des RSU et devaient être conservées pendant au moins deux années supplémentaires avant d'être revendues ; les actions livrées au titre de RSU qualifiées postérieures à janvier 2016 doivent être livrées au moins un an après la date d'octroi des RSU et ne peuvent être cédées avant une période de deux années suivant l'octroi.
- Les RSU octroyées dans le cadre des promotions et des recrutements de Managing Directors, au titre du Programme d'investissement volontaire ainsi que les RSU de performance sont non qualifiées pour les octrois intervenus entre octobre 2012 et janvier 2016 inclus.

Pour les RSU livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc, aux termes d'un contrat entre la société mère et sa filiale, Accenture plc refacture à Octo Technology S.A.S. une charge égale au coût de rachat des actions sur le marché au moment de la livraison. En conséquence, en application du règlement CRC 2008-15, la société constitue une provision au titre des droits acquis ou partiellement acquis mais non encore versés. La provision est calculée sur la base du cours de l'action Accenture plc à la clôture de l'exercice (\$ 336.56 au 31 août 2021) et tient compte d'hypothèses de taux de départ.

## 3 Compléments d'information sur le bilan au 31 août 2021

### 3.1 Immobilisations

Les tableaux de variations des immobilisations et des amortissements retracent l'évolution de ces postes sur l'exercice clos le 31 août 2021.

Valeurs brutes des immobilisations (en euros) :

FY 2021	31 août 2020	Acquisitions	Cessions	31 août 2021
Logiciels, licences	1 609 105	—	16 682	1 592 423
Autres immobilisations incorporelles	3 000 000	—	—	3 000 000
Installations et agencements divers	1 565 634	131 355	—	1 696 989
Matériel de bureau et informatique	2 824 973	554 700	455 336	2 924 337
Mobilier de bureau	1 656 867	13 893	—	1 670 760
Titres de participation	1 382 039	—	928 502	453 537
Titres immobilisés	226 552	—	—	226 552
Dépôts et cautionnements versés	908 914	22 125	1 980	929 059
Total	13 174 084	722 073	1 402 500	12 493 657

Les acquisitions et les cessions de l'exercice correspondent principalement à des ordinateurs, du matériel informatique et des installations et agencements. La variation des titres de participation de 928 502 euros correspond à la cession de la filiale Octo Maroc.

Amortissements (en euros) :

FY 2021	31 août 2020	Augmentations	Diminutions	31 août 2021
Logiciels, licences	1 395 313	194 718	16 682	1 573 349
Installations et agencements divers	663 915	263 543	—	927 458
Matériel de bureau et informatique	2 262 485	470 034	441 722	2 290 797
Mobilier de bureau	604 835	144 524	—	749 359
Total	4 926 548	1 072 819	458 404	5 540 963

Les autres immobilisations incorporelles correspondent à une convention de successeur, qui fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année. Aucun indice de perte de valeur n'a été constaté au 31 août 2021.

### 3.2 Créances et dettes

L'échéancier des créances se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2021	Mt brut	Moins d'un an	1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Dépôts et cautionnements	929 059		929 059	
Titres immobilisés	226 551		226 551	
Créances clients et comptes	30 317 439	30 317 439		
Personnel et comptes rattachés	7 332	7 332		
Taxe sur la valeur ajoutée	995 246	995 246		
Impôts et taxes divers	184 687	184 687		
Débiteurs divers - CIR	580 000	580 000		
Compte courant des filiales	1 157 995	1 157 995		
Compte courant des sociétés du groupe	22 504 236	22 504 236		
Avance trésorerie sociétés du groupe	300 000	300 000		
Charges constatées d'avance	813 142	813 142		
<b>Total des créances</b>	<b>58 015 687</b>	<b>56 860 077</b>	<b>1 155 610</b>	<b>—</b>

Dans le cadre d'un contrat de gestion centralisé de trésorerie conclu avec certaines sociétés du groupe, la société place ses excédents de trésorerie auprès d'Accenture Finance Limited, une entité de droit irlandais. Au 31 août 2021, le montant ainsi placé s'élevait à 22 504 K€, présenté sur la ligne « Compte courant des sociétés du groupe » ci-dessus et dans le poste « Autres créances » du bilan.

L'échéancier des dettes se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2021	Mt brut	Moins d'un an	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 854 198	4 559 198	2 295 000	
Personnel et comptes rattachés	11 542 957	11 542 957		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	8 038 833	8 038 833		
Impôts sur les bénéfices	1 878 752	1 878 752		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 968 408	6 968 408		
Autres impôts, taxes et assimilés	848 982	848 982		
Autres dettes	4 057	4 057		
Produits constatés d'avance	1 729 951	1 729 951		
<b>Total des dettes</b>	<b>37 866 138</b>	<b>35 571 138</b>	<b>2 295 000</b>	<b>0</b>

### 3.4 Charges à payer

### 3.4.1 Détail des charges à payer

Le détail des charges à payer au 31 août 2021 se présente comme suit :

au 31 août 2021	Euros
Fournisseurs, factures non parvenues	4 466 786
Charges à payer liées au personnel	11 262 615
Organismes sociaux, charges à payer	5 606 244
Charges à payer liées au taxes	447 401
<b>Total des charges à payer</b>	<b>21 783 046</b>

### 3.4.2 Plan de Restricted share units

Les informations chiffrées relatives à ce plan sont résumées ci-après :

Nombre total d'actions Accenture plc pouvant être émises ou achetées : 114 000 000

Octo 2021	Qualifiées	Non qualifiées	Total
Solde RSU non délivrées au 31.08.2020	3 691	—	3 691
Nbr de RSU attribuées sur l'exercice	433	—	433
Nbr de RSU annulées sur l'exercice	—	—	—
Nbr de RSU délivrées sur l'exercice	645	—	645
Solde RSU non délivrées au 31.08.2021	3 479	—	3 479
Montant charge comptabilisée au cours de l'exercice	304 392		304 392
Montant du passif enregistré au bilan	626 951	—	626 951

### 3.5 Produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir au 31 août 2021 se présente comme suit :

au 31 août 2021	Euros
Clients, factures à établir	17 331 571
Associés intérêts sur compte courant	11 465
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>17 343 036</b>

### 3.6 Capitaux propres

Le capital social de la société Octo Technology S.A.S. s'élève à 509 525.30 euros subdivisé en 5 095 253 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0.1 euro.

La variation des capitaux propres sur l'exercice clos le 31 août 2021 se présente comme suit :

€	31 août 2020	Aff Résultat N-1	Dividendes	Résultat N	31 août 2021
Capital social	509 525				509 525
Prime d'émission	13 371 083				13 371 083
Réserve légale	50 952				50 952
Report à nouveau	902 160	3 484 637	-4 381 917		4 880
Résultat de l'exercice	3 484 637	-3 484 637		9 315 700	9 315 700
Capitaux propres	18 318 357	—	-4 381 917	9 315 700	23 252 140

### 3.7 Provisions et dépréciations

Les mouvements de provisions et dépréciations s'analysent comme suit :

Euros	31 août 2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 août 2021
Provisions pour Risques & Charges - QPSN négative filiales	890 000	275 000			1 165 000
Autres provisions pour dépréciation	1 146 530	11 465			1 157 995
Dépréciations des titres de participation	453 538				453 538
Dépréciation The Refiners	226 551				226 551
Total Provisions	2 716 619	286 465	—	—	3 003 084

La provision pour quote-part de situation nette négative correspond au risque de comblement de passif de la filiale Appaloosa.

La ligne "Autres dépréciations" concerne le compte courant avec la filiale Appaloosa.

La dépréciation des titres de participation concerne les filiales Appaloosa et Octo Australie.

### 3.8 Autres comptes

Les charges constatées d'avance au 31 août 2021 s'élèvent à 813 milliers d'euros et sont également exclusivement à caractère d'exploitation.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 730 milliers d'euros et sont également exclusivement à caractère d'exploitation.

## 4 Compléments d'information sur le compte de résultat au 31 août 2021

### 4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires France d'un montant de 123 994 milliers d'euros représente 97 % du chiffre d'affaires total.

### 4.2 Charges d'exploitation

Les « autres achats et charges externes » et les charges de personnel représentent environ 97 % des charges d'exploitation.

Les « autres achats et charges externes » incluent principalement des coûts de sous-traitance auprès d'autres entités du groupe Accenture.

### 4.3 Résultat financier

Euros	31 août 2021
Dividende versé par la filiale Octo Maroc	767 000
Autres produits et charges financières	5 529
Dotation pour provision quote part de situation nette négative des filiales	-275 000
Dotation pour dépréciation compte courant filiale	-11 465
<b>Total</b>	<b>486 064</b>

### 4.4 Résultat exceptionnel

Euros	31 août 2021
Produits exceptionnels	950 000
Charges exceptionnelles	-932 440
<b>Total</b>	<b>17 560</b>

Il est principalement composé de la plus-value générée lors de la cession de la filiale Octo Maroc.

#### 4.5 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Le tableau ci-dessous ventile l'impôt société entre les opérations d'exploitation et exceptionnelles (en euros).

au 31 août 2021	Résultat avant IS	IS dû	Résultat après IS
Résultat courant	11 935 658	2 637 806	9 297 852
Résultat Exceptionnel	17 559	-289	17 848
<b>Bénéfice comptable</b>	<b>11 953 217</b>	<b>2 637 517</b>	<b>9 315 700</b>



	IS dû
Impôt sur les sociétés en France	3 754 521
Crédits d'impôt	-1 117 004
	<b>2 637 517</b>

Au cours de l'exercice, la société a comptabilisé un Crédit d'impôt recherche de 868 690 euros au titre de dépenses engagées dans l'année civile 2020.

#### 4.6 Situation fiscale latente

En base, les éléments ayant fait l'objet d'une réintégration au 31 août 2021 sont la participation (2 142 431 €), la contribution C3S (212 800 €) et l'effort construction (202 131 €). Le total des allègements futurs d'impôt sur les sociétés en base est donc de 2 557 362 €.

### 5 Autres informations

#### 5.1 Effectifs

La ventilation de l'effectif moyen par catégorie de salariés est la suivante :

Effectif	31 août 2021	31 août 2020
Cadres	679	579
Agent de maîtrise	7	9
Employés	15	29
Apprentis	4	1
<b>Total</b>	<b>705</b>	<b>618</b>

#### 5.2 Rémunération des organes de direction

Aucune indemnité n'est versée au dirigeant dans le cadre de l'exercice de leur mandat depuis la transformation de la société Octo Technology en SAS.

### 5.3 Liste des filiales et participations

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P Détenue Divid.Encaiss	Val Brute Titres Val nette Titres	Prêts avances Cautions	Chiffres d'affaires Résultat
<b>FILIALES (plus de 50%)</b>					
Appaloosa Technology SAS (EUR) 34 Avenue de l'Opéra 75002 Paris	250 000	100 %	344 605		89 028
	-2 285 003		0		-297 877
OCTO Technology PTY Ltd - Australie (EUR) 263 Clarence Street 2000 Sydney	150 000	100 %	108 933		134 506
	247 570		0		33 011
<b>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</b>					
NEANT					

### 5.4 Engagements hors bilan

Le montant des engagements de retraites et assimilés incluant les charges sociales afférentes s'élève à 3 338 milliers d'euros au 31 août 2021. Aucune provision n'est constituée à ce titre dans les comptes sociaux.

La société a signé un bail le 26 avril 2016 pour des locaux au 34 avenue de l'Opéra, prenant effet le 15 novembre 2016 et d'une durée de 9 ans ferme, pour un loyer annuel brut de 3 400 milliers d'euros hors taxes et hors charges, avec une franchise de loyer couvrant les 18 premiers mois étalée sur la durée du bail.

### 5.5 Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société sont consolidés par Accenture PLC, 1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Ireland.

### 5.6 Evénements postérieurs à la clôture

Le 12 octobre 2021, la société Octo Technology a acquis 100% des actions de la société Benext SAS. Il est prévu que la société Benext soit, au cours de l'exercice fiscal 2022, absorbée par la société Octo Technology par transmission universelle du patrimoine (TUP).

Monsieur Ludovic Cinquin a été nommé Directeur Général de la société Benext.

**Octo Technology SAS**  
**Société par Actions Simplifiée au capital de 509 525,30 euros**  
**Siège social : 34 avenue de l'Opéra - 75002 Paris**  
**RCS : 418 166 096 Paris**  
**Ci-après la Société**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 FEVRIER 2022 A 9H**

Au siège social de la Société, Accenture Holdings France SAS, Société par Actions Simplifiée, au capital social de 407.037.000 euros dont le siège social est situé 118-122, avenue de France - 75013 Paris, immatriculée sous le numéro Paris - 477 832 612, représentée par son Président, Monsieur Marc Dijks,

Agissant en sa qualité d'associé unique (ci-après l'« Associé Unique») propriétaire de l'ensemble des actions composant le capital social de la Société.

**Connaissance prise des documents suivants :**

- une copie de la lettre d'information adressée au Commissaire aux comptes et au Comité Sociale Economique,
- une copie des statuts de la Société,
- les comptes annuels au 31 août 2021,
- le rapport de gestion,
- le rapport du Commissaire aux comptes,
- le projet de décision adressé à l'Associé Unique.

**A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :**

- lecture du rapport du Président sur la gestion et les opérations sociales concernant l'exercice clos au 31 août 2021,
- lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2021,
- approbation des comptes, de l'exercice clos au 31 août 2021 et des rapports ci-dessus; quitus au Président,
- affectation du résultat de l'exercice clos au 31 août 2021, proposition de distribuer un dividende,
- mandat des Commissaires aux comptes,
- modification de l'article 17 des statuts,
- conventions réglementées,
- pouvoirs pour les formalités.

Il est rappelé que l'ensemble des documents prévus par la loi a été tenu à la disposition de l'Associé Unique au siège social conformément aux dispositions des statuts de la Société, ce qui est reconnu exact par l'Associé Unique présent.

Les sociétés KPMG SA et Mazars, Commissaires aux comptes, ont été régulièrement informées par courrier des décisions devant être prises ce jour par l'Associé Unique sont absentes et excusées.

Le Comité Social Economique a aussi été informé selon les formalités prévues par la loi.

### **PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos, tels qu'ils ont été établis et présentés, et qui font apparaître un bénéfice comptable de 9 315 700.19 €.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus au Président de sa gestion au titre de l'exercice clos.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice ne prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

*Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.*

### **DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT**

Le montant du bénéfice net comptable de l'exercice s'élève à 9 315 700.19 €.

En tenant compte du Report à Nouveau créditeur de 4 879.58 €, le bénéfice distribuable s'élève à 9 320 579.77 €.

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- 9 320 579.77 €, soit la totalité, au compte de Report à Nouveau qui est amené de ce fait à la somme de 9 320 579.77 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société a procédé à la distribution des dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende net	Dividende par action	Nombre d'actions concernées
31/08/2020	4 381 917 €	0,86 €	5 095 253
31/08/2019	4 483 823 €	0,88 €	5 095 253
31/08/2018	6 267 161 €	1,23 €	5 095 253

*Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.*

### **TROISIEME DECISION – MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le mandat des Commissaires aux comptes titulaire Mazars et de son suppléant Monsieur Jean-Louis Simon arrivent à expiration lors de la décision de l'Associé Unique relative à l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 août 2021, il est proposé à l'Associé Unique de ne pas renouveler leurs mandats.

*Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.*

### **QUATRIEME DECISION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 17 DES STATUTS**

En application de la loi sapin II, l'Associé Unique décide de supprimer l'obligation de nommer un Commissaire aux comptes suppléant des statuts de la société.

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17 des statuts ainsi qu'il suit :

*« La Société est soumise au contrôle d'un ou plusieurs Commissaires aux comptes conformément aux prescriptions légales.*

*Le (s) Commissaire (s) aux comptes est (sont) nommé (s) par décision des Associés conformément aux dispositions de l'Article 13 des présents Statuts. Cette désignation s'effectue pour la durée fixée par la Loi. »*

*Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.*

### **CINQUIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, prend acte qu'au cours de l'Exercice Clos aucune convention réglementée nouvelle n'est intervenue et que la lettre relative aux conventions conclues à des conditions normales et courantes a effectivement été remise, dans les délais légaux, au Commissaire aux comptes.

*Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.*

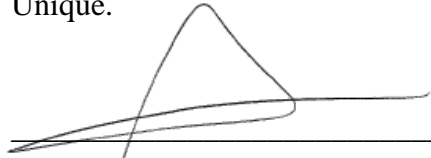
### **SIXIEME DECISION- POUVOIR POUR LES FORMALITES**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et notamment à Lextenso pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

*Cette décision est acceptée par l'Associé Unique*

\*  
\*       \*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



---

**Pour Accenture Holdings France SAS**  
Représenté par Marc Dijks

## **TRANSLATION FOR CONVENIENCE**

**Octo Technology SAS**  
**Simplified Limited Company with company capital of 509 525,30 euro**  
**Head office: 34 avenue de l'Opéra - 75002 Paris**  
**RCS: 418 166 096 Paris**  
**Hereinafter the Company**

### **MINUTES FOR THE DECISIONS OF SOLE SHAREHOLDER** **OF 18<sup>TH</sup> FEBRUARY, 2022 AT 9AM**

At the Company's head office, Accenture Holdings France SAS, Simplified Limited company, with company capital of 407.037.000 euro whose head office is located at 118-122, avenue de France - 75013 Paris, registered under the number Paris - 477 832 612, represented by its President, Mr. Marc Dijks,

acting as a sole shareholder (the "Sole Shareholder") who owns all of the shares that make up the Company's capital.

#### **Taking due note of the following documents:**

- a copy of the informative letter addressed to the External Auditor and to the Company's Works Council,
- a copy of the Company's articles of association,
- the annual financial statements as of August 31<sup>st</sup>, 2021,
- the management report,
- the External Auditor's report,
- the draft decision addressed to the Sole Shareholder.

#### **Took the decisions based on the following agenda:**

- reading the President's report on management and social operations for the fiscal year ended on August 31<sup>st</sup>, 2021,
- reading the External Auditor's report on the annual financial statements of the Financial Year ended on August 31<sup>st</sup>, 2021,
- approval of the accounts for the fiscal year ended on August 31<sup>st</sup>, 2021 and the above reports, discharge to the President,
- allocation of the result for the fiscal year ended on August 31<sup>st</sup>, 2021, proposal to distribute a dividend,
- mandate of the External Auditors,
- amendment of article 17 of the articles of association,
- regulated agreements,
- power of attorney for formalities.

It is recalled that all the documents provided by the law have been made available to the Sole Shareholder at Company's head office in accordance with the provisions of the Company's Articles of Association, which is recognized as accurate by the present Sole Shareholder.

The companies KPMG SA and Mazars, External Auditors has been regularly informed by mail of the decisions to be taken today by the Sole Shareholder, are absents and excused.

The Company's Works Council has also been informed according to the conditions and formalities provided by the law.

### **FIRST DECISION - APPROVAL OF THE FINANCIAL STATEMENTS**

The Sole Shareholder, after reading the management report and the External Auditor's report, approves the annual financial statements of Fiscal Year, as they have been drawn up and presented, and which show an accounting profit of 9 315 700.19 €.

As a result, the Sole Shareholder gives the President discharge in respect of his management under the Financial Year.

The Sole Shareholder takes formal note that the financial statements for the fiscal year just ended do not include non-deductible expenses from the taxable income.

*This decision is accepted by the Sole Shareholder.*

### **SECOND DECISION - ALLOCATION OF THE RESULT**

The net profit for the fiscal year just ended amounts to 9 315 700.19 €.

Taking into account the Creditor Retained Earnings of 9 315 700.19 €, the distributable profit amounts to 9 320 579.77 €.

The Sole Shareholder decides the following assignment:

- 9 320 579.77 €, representing the balance, to the Retained Earnings Account, which is therefore brought to the sum of 9 320 579.77€.

In accordance with the provisions of Article 243 bis of the General Tax Code, it is recalled that the Company has distributed the following dividends for the last three fiscal years:

Exercice	Dividende net	Dividende par action	Nombre d'actions concernées
31/08/2020	4 381 917 €	0,86 €	5 095 253
31/08/2019	4 483 823 €	0,88 €	5 095 253
31/08/2018	6 267 161 €	1,23 €	5 095 253

*This decision is accepted by the Sole Shareholder.*

### **THIRD DECISION - MANDATE OF THE EXTERNAL AUDITORS**

The mandate of the Mazars External Auditors and his alternate Mr. Jean-Louis Simon expires upon the decision of the Sole Shareholder relating to the approval of the annual accounts closed on August 31, 2021, it is proposed to the Sole Shareholder not to renew their mandates.

*This decision is accepted by the Sole Shareholder.*

### **FOURTH DECISION - AMENDMENT OF ARTICLE 17 OF ARTICLE OF ASSOCIATION**

Pursuant to the Sapin II law, the Sole Shareholder decides to remove the obligation to appoint an Alternate External Auditor from the articles of association of the company.

The Sole Shareholder decides to modify article 17 of the articles of association as follows:

*"The Company is subject to the control of one or more External Auditors in accordance with legal requirements.*

*The External Auditor (s) is (are) appointed by decision of the Sole Shareholders in accordance with the provisions of Article 13 of these articles of association. This appointment is made for the period set by law. "*

*This decision is accepted by the Sole Shareholder.*

### **FIFTH DECISION - REGULATED AGREEMENTS**

The Sole Shareholder, in accordance with the provisions of Article L.227-10 of the Code of Commerce, takes note that during the past Financial Year no new regulated agreements have been

entered into and that the letter relating to the agreements concluded on normal and current terms has effectively been handed over, within the legal time frame, to the External Auditor.

*This decision is accepted by the Sole Shareholder.*

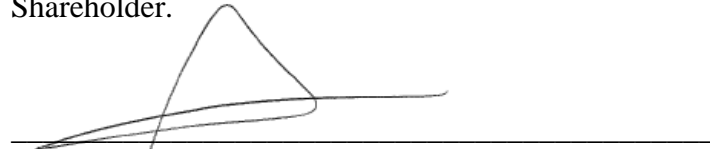
#### **SIXTH DECISION - POWER OF ATTORNEY FOR FORMALITES**

The Sole Shareholder gives all powers to the bearer of an original, a copy or an excerpt from these Minutes and in particular to Lextenso to carry out all formalities provided by law.

*This decision is accepted by the Sole Shareholder.*

\*  
\*       \*

From all of the above, the present Minutes have been drawn up, which was signed by the Sole Shareholder.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right. The signature is positioned above a solid horizontal line that serves as a separator between the signature and the text below.

**For Accenture Holdings France SAS**  
Represented by Mr. Marc Dijks